



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

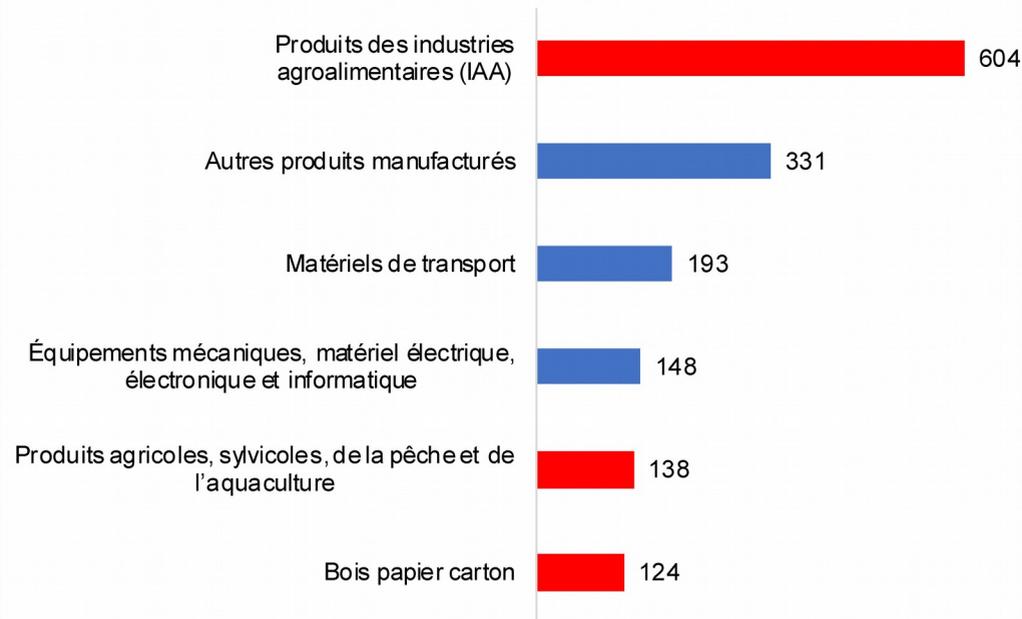
# Se préparer au Brexit pour le secteur des filières de l'agriculture et de l'alimentation

# Les principaux enjeux du Brexit pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de la forêt

- Les contrôles sanitaires et phytosanitaires
- L'accès aux zones et ressources de pêche
- La reconnaissance des produits sous indication géographique (IG)

# Activité des entreprises régionales de la filière agro-alimentaire avec le Royaume-Uni

Valeur des exportations en million d'euros au cours des douze derniers mois



Source : Douanes

Valeur des exportations produits agricoles, IAA et forêt en million d'euros au cours des douze derniers mois



Source : Douanes



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Préparation au Brexit

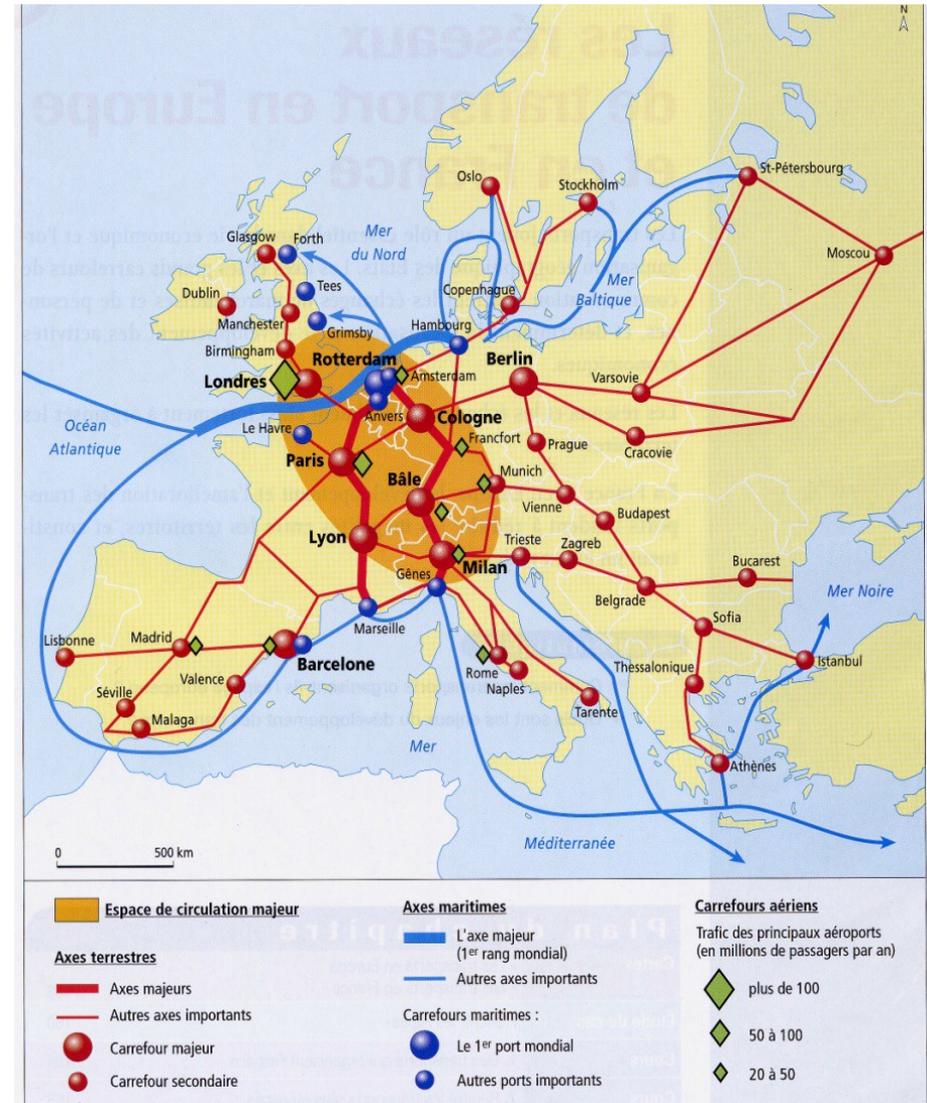
## Contrôles sanitaires et phytosanitaires import et export

# Les contrôles sanitaires et phytosanitaires

- éléments de contexte -

## AUJOURD'HUI à 28

- Libre circulation des produits animaux et végétaux
- Pour certains végétaux : Passeport Phytosanitaire Européen (liste MAA) -
- Passeport sanitaire pour les animaux





# Les contrôles sanitaires et phytosanitaires

- éléments de contexte -



DEMAIN à 27

- **Contrôles** import sur :
  - Animaux vivants (*risque pour la santé animale*) , aliments pour animaux
  - Produits d'origine animale(*risque pour la santé humaine*),
  - Végétaux (*risque pour la santé des végétaux*)
- **Certification export** des produits ou des animaux avant le départ

# Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

=> Des outils facilitateurs

## Sites internet d'information Expadon et Impadon

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

EXP@DON

S'IDENTIFIER

CONNECTÉ SANS IDENTIFICATION

ACCUEIL

CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS

CONDITIONS SANITAIRES POUR ECHANGES INTRAUE

CONDITIONS SANITAIRES POUR ECHANGES AVEC LES DOM

AGRÈMENT ÉTABLISSEMENT

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRIQUES

FLASH INFOS

VOS INTERLOCUTEURS

**PAGE D'ACCUEIL**

Ce service s'adresse aux opérateurs commerciaux, aux vétérinaires officiels et aux administrations concernés par l'exportation, de denrées animales ou d'origine animale, de végétaux et de produits végétaux et les échanges intracommunautaires d'animaux.

**AVERTISSEMENT** : Une attention particulière a été apportée à la réalisation des pages de ce site par FranceAgriMer ainsi qu'à la rédaction de leur contenu par Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Nous ne pouvons cependant garantir l'absence d'erreurs et déclinons par conséquent toute responsabilité quant à la validité ou l'exhaustivité des données présentes sur le site.

Pour obtenir des informations techniques ou administratives, tels que faire agréer à l'export leur établissement ou signaler un changement de raison sociale, les utilisateurs professionnels sont invités à contacter pour les questions du domaine végétal leur service régional de l'alimentation (SRAL) au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou de leurs services vétérinaires au sein des DD(CS)PP [Direction Départementale (de la Cohésion Sociale et) de la Protection des Populations].

Les adresses des services déconcentrés sont disponibles en ligne :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/ministere/organigrammes-missions/services-deconcentres>

Pour pouvoir utiliser pleinement les fonctionnalités de ce site, nous vous conseillons les prérequis suivants :

- Navigateurs : Microsoft Internet Explorer à partir de la version 5.5 ; Netscape à partir de la version 7 ou Mozilla à partir de la version 1.7 ;
- Editeur de fichier pdf : Adobe Acrobat Reader à partir de la version 7.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

FranceAgriMer

# Accès libre ou identifié

S'IDENTIFIER  
CONNECTÉ SANS  
IDENTIFICATION

## Certificats

## Agréments

## FAQ, contacts

### PAGE D'ACCUEIL

Ce service s'adresse aux opérateurs commerciaux, aux vétérinaires officiels et aux administrations concernés par l'exportation, de denrées animales ou d'origine animale, de végétaux et de produits dérivés, communautaires d'animaux.

**AVERTISSEMENT :** Une attention particulière a été portée sur la rédaction de leur contenu par Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. FranceAgriMer ne pouvons cependant garantir l'absence d'erreurs et de lacunes par conséquent toute responsabilité quant à la validité ou l'exhaustivité des données présentes sur le site.

Pour obtenir des informations techniques ou administratives, tels que faire agréer à l'export leur établissement ou signaler un changement de raison sociale, les utilisateurs professionnels sont invités à contacter pour les questions du domaine végétal leur service régional de l'alimentation (SRAL) au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou de leurs services vétérinaires au sein des DD(CS)PP [Direction Départementale de la Protection des Populations].

Les adresses des services déconcentrés sont disponibles

<http://agriculture.gouv.fr/> / [ministere/organigramme](http://ministere/organigramme)

Pour pouvoir utiliser pleinement les fonctionnalités de ce site, nous vous conseillons les prérequis suivants :

- Navigateurs : Microsoft Internet Explorer à partir de la version 5.5 ; Netscape à partir de la version 7 ou Mozilla à partir de la version 1.7 ;
- Editeur de fichier pdf : Adobe Acrobat Reader à partir de la version 7.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA FORÊT



ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA MER (FranceAgriMer)

IMPADON

#### ACCÈS AU SITE

##### Consultation simple (Accès au site sans identifiant)

Accéder au site

Ce mode de connexion permet d'accéder librement au site et de consulter l'ensemble des documents publics.

##### Consultation et téléprocédure (Accès avec identification)

Cet accès se fait à l'aide d'un identifiant nominatif de connexion et d'un mot de passe associé.

Identifiant :

Mot de passe :

Valider

- Vous n'êtes pas encore inscrit. ?
- Vous avez oublié votre mot de passe.

#### BIENVENUE

Ce service s'adresse aux administrations et aux professionnels concernés par l'importation des animaux, des denrées et des produits d'origine animale, des végétaux et des produits végétaux.

**AVERTISSEMENT** : Une attention particulière a été apportée à la réalisation des pages de ce site par FranceAgriMer ainsi qu'à la rédaction de leur contenu par la Direction générale de l'alimentation du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

La Direction générale de l'alimentation du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ne garantit pas l'absence d'erreurs et les mauvaises interprétations du contenu de ce site et décline toute responsabilité quant à la validité ou l'exhaustivité des données présentes sur le site.

Seules font foi les législations publiées au Journal officiel de l'Union européenne ou au Journal officiel de la République française.

Pour obtenir des informations techniques ou administratives complémentaires, les utilisateurs sont invités à contacter les postes d'inspection frontaliers (Rubrique : "Vos interlocuteurs").

Ce site a été testé avec les navigateurs Internet Explorer 6, Netscape 7 et Mozilla 1.7.



# Les contrôles sanitaires et phytosanitaires

- principes généraux -

**Exportation** vers un Pays Tiers  
→ Certification SPS

**Certification exigée  
par le Pays importateur**

# Les contrôles sanitaires et phytosanitaires

## - principes généraux -

**Importation** depuis les pays tiers

→ Contrôles SPS en **poste frontalier**

- au **premier point d'entrée** dans l'UE
- dans des **locaux agréés**, adaptés à la nature des flux
- **en amont** du dédouanement

**contrôles encadrés par la  
réglementation européenne**

Réalisation d'une enquête sur les **Flux** des 9 points d'entrée répertoriés



**80 %** du trafic RU/UE passe par la **France**

**82 %** de ce trafic passe par le **tronçon « Détroit »**

# Les contrôles Import

- préparation de l'Etat -

Mise en place d'une **Task Force Brexit DGAL**

Recrutement et **formation** des agents MAA

Accompagnement des **ports** / dossiers d'agrément  
d'infrastructures temporaires

# Qui contrôle les produits importés ?

**DGAL**  
Dir G<sup>ale</sup> de l'alimentation

**SIVEP**  
service d'inspection vétérinaire  
et phytosanitaire aux frontières

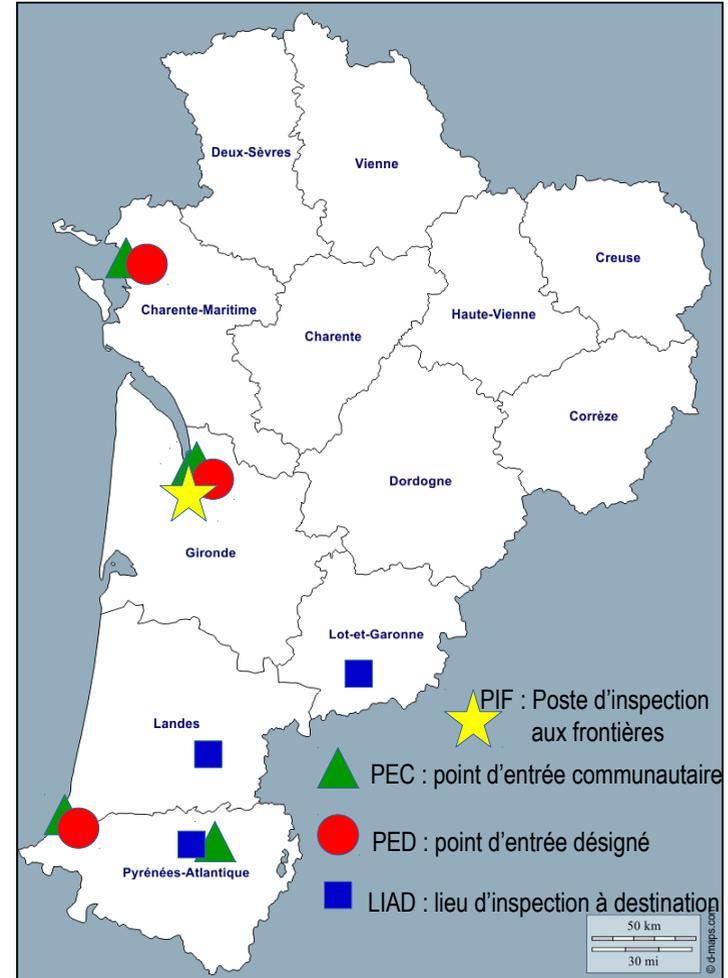
**28 PIF**  
postes d'inspection  
aux frontières  
PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE  
ET ANIMAUX VIVANTS



**34 PEC**  
points d'entrée  
communautaires  
VÉGÉTAUX  
ET PRODUITS VÉGÉTAUX

**19 PED**  
points d'entrée  
désignés  
ALIMENTS POUR ANIMAUX  
D'ORIGINE VÉGÉTALE

## SIVEP en Nouvelle-Aquitaine



# Les contrôles Import

- les 3 types de contrôle -

## 1. Contrôle documentaire

Systematique pour tout ce qui est réglementé (Directive 2000/29 modifiée), effectué sur le certificat émis par le pays tiers

## 2. Contrôle d'identité

Vérifier que le lot correspond bien aux informations présentes dans le certificat sanitaire (CS)

- **systematique** sur les animaux vivants et produits d'origine animale
- **aléatoire** sur les autres marchandises
- plus ou moins **approfondi** selon le niveau de risque

### 3. Contrôle physique

- **systematique** sur les animaux vivants (état de santé et bien-être)
- **aléatoire** sur les produits, fréquences variables selon les filières
- contrôle **plus ou moins approfondi** selon le niveau de risque :
  - prise de température de produits réfrigérés
  - réalisation de prélèvements pour analyses (3 % des lots de denrées alimentaires d'origine animale ou suspicion avérée)
  - examen visuel de végétaux pour détecter des organismes nuisibles (échantillonnage selon taille du lot et nature des végétaux).

# Les contrôles Import

- ce que doivent faire les entreprises -

## 1. Certificat sanitaire ou phytosanitaire

- obtenir un certificat sanitaire/phytosanitaires des **autorités compétentes britanniques**
- vérifier les **informations** du certificat / marchandise

=> enregistrer le **certificat** dans le système européen **TRACES**

=> le **certificat** accompagne la marchandise

## 2. Pré-notification dans TRACES

- enregistrer les données commerciales dans le système européen **TRACES**

=> cloner le **certificat** dans le système européen **TRACES**

- disposer d'un compte **TRACES (Trade Control and Expert System)** et enregistrer son entreprise –
- télédéclaration et création un DCE : document commun d'entrée

**TRACES (classic)**  
TRAde Control and Expert System

Information Déconnexion  
ped17.sivep@agriculture.gouv.fr

/TRACES/ Documents/Document Commun d'Entrée (DCE) Licence EPPO Déclaration de confidentialité

Lot Décision

Références Commerçants Marchandise Transport Objectif

**Détails concernant le lot présenté : Références**

|                                   |  |                               |                             |
|-----------------------------------|--|-------------------------------|-----------------------------|
| I.2. Numéro de référence du DCE : | CED.FR.2019.0000121 - V1                   | <b>Point d'Entrée Désigné</b> |                             |
| N° de référence locale:           | <input type="text" value="PED 17 19 002"/> | PED:                          | La Rochelle Rochefort (CED) |
|                                   |  | N° de l'unité du PED :        | FRLRH1P                     |

| <b>I.4. Intéressé au chargement</b> | <b>I.10. Documents</b>  |        |                    |                      |                      |
|-------------------------------------|---|--------|--------------------|----------------------|----------------------|
| Date de déclaration:                | 15/01/2019  |        |                    |                      |                      |
| Nom du signataire:                  | Costa Nelly   |        |                    |                      |                      |
| Nom:                                | FAST  |        |                    |                      |                      |
| Adresse:                            | 182 BLD EMILE DELMAS  |        |                    |                      |                      |
| Code postal:                        | 17010 La Rochelle Cedex 1   |        |                    |                      |                      |
| Pays:                               | FR France   |        |                    |                      |                      |
|                                     | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro</th> <th>Date de délivrance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table> | Numéro | Date de délivrance | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Numéro                              | Date de délivrance  |        |                    |                      |                      |
| <input type="text"/>                | <input type="text"/>  |        |                    |                      |                      |

**Attachement**

| Fichier                   | Taille  |                                |
|---------------------------|---------|--------------------------------|
| BLS LA PALLICE ANNITA.pdf | 3221118 | <a href="#">Téléchargement</a> |

Annuler et revenir au menu Fractionner Annuler certificat Imprimer

# Synthèse des étapes du contrôle SPS à l'import selon la nature de la marchandise

| Nature marchandise                                       | Prénotification dans TRACES par l'opérateur | Contrôle documentaire | Contrôle d'identité | Contrôle physique                | Saisie des résultats du contrôle dans TRACES |
|--|---|-----------------------|---------------------|----------------------------------|--|
| Animaux vivants  | systématique                                | systématique          | systématique        | systématique                     | systématique                                 |
| Produits d'origine animale                               |   |                       | systématique        | Aléatoire (sondage ou suspicion) |  |
| Végétaux bénéficiant d'une fréquence de contrôle réduite |   |                       | Aléatoire (sondage) | Aléatoire (sondage)              |  |
| Autres végétaux soumis au contrôle phytosanitaire        |   |                       | systématique        | systématique                     |  |
| Aliments pour animaux d'origine non animale              |   |                       | Aléatoire (sondage) | Aléatoire (sondage)              |  |

# Les certificats ou agréments SPS export :

## Quels sont les services concernés?

- Services des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DD(CS)PP) pour les **produits d'origine animale et animaux vivants**
- Services alimentation des directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) pour **les végétaux et produits d'origine végétale**

# La certification Export

- principes généraux-

## 1. Certification sanitaire / animaux

Renseigner TRACES pour permettre édition et signature du **certificat sanitaire**

## 2. Certification sanitaire / produits d'origine animale

Renseigner le **Certificat sanitaire** (Expadon) et le faire signer par la DD(CS)PP

## 3. Certification phyto-sanitaire / végétaux

Renseigner le **Certificat phyto-sanitaire** (Expadon) et le faire signer par la DRAAF (info sur le site de la DRAAF)

Toute demande doit être faite au plus tard 48 h (jours ouvrables et dossier complet) avant la date départ du lieu de stockage de la marchandise

# La certification Export

- état des lieux -

## 1. Certification sanitaire/phytosanitaire

Pas de modèles de certificats des autorités britanniques à ce jour.

## 2. Contrôle import à l'arrivée au RU

Pas de contrôle à l'arrivée dans un premier temps *selon la dernière déclaration du Ministre britannique*, mais pré-notification requise pour certains produits (animaux, sous-produits animaux et produits germinaux)

# Scénarios du Brexit et contrôles SPS

Deux scénarios au 30/03/2019 : **No Deal** - ou - **Accord**

**Accord de sortie non ratifié par le Parlement britannique**

→ Mise en place de **contrôles** aux frontières pour les **importations** en provenance de UK et **certification SPS** pour les **exports** vers UK le 30/03/2019

**Accord de sortie ratifié par le Parlement britannique**

→ Maintien de la **libre circulation des produits animaux et végétaux** jusqu'au **31/12/2020**

## Suivant l'accord accord de partenariat UK/UE :

→ Maintien de la **libre circulation des produits animaux et végétaux** entre FR et UK

→ Mise en place de **contrôles** aux frontières pour les importations en provenance de UK et **certification SPS** pour les exports vers UK



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Les autres enjeux du Brexit

# Brexit et pêche maritime

- Enjeu majeur pour la flotte française
- Priorité du gouvernement français
- En cas d'**accord de retrait** : continuité d'accès aux eaux pendant la période de transition (fin 2020)
- En cas de **NO DEAL** → par défaut arrêt de l'accès des navires UE aux eaux UK
- Mesures de contingence de la Commission :
  - adaptation de deux règlements pour :
    - Permettre l'accès des navires UE aux eaux UK jusqu'à fin 2019, si UK l'autorise
    - Permettre l'activation de la mesure 33 « arrêts temporaires » du FEAMP pour le Brexit

# Brexit et SIQO



- IG, marques, brevets, certificats d'obtention végétale, labels, mentions traditionnelles, etc.
- 3000 IG au niveau européen
- **217 SIQO** en Nouvelle-Aquitaine
- En cas d'**accord de retrait** :
  - Protection sur le marché UK pendant la période de transition
  - IG : Ensuite, protection automatique des IG UE au UK à un niveau globalement équivalent, jusqu'à la mise en place de la future relation
- En cas de **NO DEAL** :
  - le droit britannique (encore non connu) cadrera les niveaux de protection



# Pour toute question

A la DGAL : Référent Brexit : [francis.geiger@agriculture.gouv.fr](mailto:francis.geiger@agriculture.gouv.fr)

Site web Ministère Agriculture et alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/brexit>

Site web du gouvernement : <https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html>

En Nouvelle-Aquitaine :

- Végétaux : DRAAF : Service Régional de l'Alimentation - unité santé du végétal :
  - Service : [export-sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:export-sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)
  - Chef mission inspection aux frontières : Patrick LAGLAINE :  
[patrick.laglaise@agriculture.gouv.fr](mailto:patrick.laglaise@agriculture.gouv.fr)
- Animaux et denrées d'origine animale : services départementaux DD(CS)PP
  - Ex : DDPP33/ export : [ddpp-export@gironde.gouv.fr](mailto:ddpp-export@gironde.gouv.fr)
- sites web de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine
  - Circulation des végétaux en intra et extra communautaire:  
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Circulation-des-vegetaux-ou>
  - Informations Nouvelle-Aquitaine /Brexit :  
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Agroalimentaire-IAA>